Déclaration 1 (2013)[1]
La situation des élus locaux et régionaux en Turquie

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a souvent exprimé sa grande préoccupation concernant la détention massive continue d'élus locaux en Turquie, au nombre desquels, Leyla Güven, maire de Viransehir et ancienne membre du Congrès emprisonnée depuis 2009.

2. Agissant sur la base du rapport de la délégation du Congrès qui a rendu visite à M[me] Güven en prison le 6 octobre 2011, le Congrès, par la présente déclaration, réaffirme que la détention de plusieurs maires et conseillers municipaux, qui sont dès lors dans l'incapacité de remplir leurs devoirs envers les citoyens, affaiblit la démocratie locale.

3. Le Congrès exprime par ailleurs son soutien aux efforts actuellement déployés pour établir un dialogue dans le cadre du processus dit «d'Imrali» et réaffirme sa condamnation de toute forme de violence et de terrorisme pour résoudre des différends.

4. Le Congrès espère que ces évolutions positives pourront constituer un pas vers la sécurisation, pour les élus locaux, d'un libre exercice de leurs devoirs et responsabilités, conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122).

5. Le Congrès continuera à assurer le suivi de la situation en Turquie, dans le cadre de son mandat visant à examiner les possibles violations de la Charte. Dans cette perspective:

a. il mandate la commission de suivi pour organiser une mission d'enquête, si nécessaire, en accord avec le mandat du Congrès et la Charte européenne de l'autonomie locale;

b. il demande l'organisation d'une visite de suivi à M[me] Güven, que le Congrès considère comme le symbole des élus locaux emprisonnés en Turquie, par la même délégation qui avait rendu visite à M[me] Güven en 2011, et demande aimablement à la délégation turque de l'aider à obtenir la permission des autorités turques pour une telle visite.

1. Adoption par le Congrès le 20 mars 2013, 2[e] séance (voir le document CG(24)17), rapporteure: Amy Koopmanschap, Pays-Bas (L, SOC).